



REGLEMENT UAPE Oxybulles

Directrice

Véronique Jacky

L'accueil d'Oxybulles se situe dans le collège de Clos-Béguin VI et accueille les enfants de 5P à 8P.

Mail

oxybulles@rebsl.ch
veronique.jacky@rebsl.ch

Responsabilité juridique :

La Fondation pour l'accueil des enfants de Blonay – Saint-Légier est l'organe juridiquement responsable de la structure d'accueil.

Téléphone

021 943 19 92 (accueil)
075 415 99 38 (sms)
021 557 49 25 (direction)

L'exploitation de l'établissement est soumise à l'autorisation et au contrôle de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) du canton de Vaud. Cet organe délivre l'autorisation d'exploitation du lieu d'accueil attestant sa conformité aux normes.

Adresse

Route des Arenays 10
1806 St-Légier

Equipe éducative :

L'organisation structurelle et fonctionnelle de l'institution est assurée par la directrice d'Oxybulles en étroite collaboration avec une équipe éducative professionnelle qui est complétée par des stagiaires. L'institution s'engage à respecter les valeurs et les principes pédagogiques édictés par la Fondation.

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et
vendredi :

- de 7h à 9h
- de 11h à 13h30
- de 15h à 18h30

Mercredi :

- de 7h à 9h
- de 11h30 à 18h30

Annnonce des absences :

En cas de maladie, les parents sont tenus d'aviser eux-mêmes, dès que possible, l'absence de leur enfant. Pour toutes autres excuses, congé, merci de les signaler à Oxybulles par téléphone ou par sms selon les informations figurant sur la communication ad hoc.

Web

www.rebsl.ch

Lors de manifestations scolaires, camps, sorties, joutes, merci de prévenir le vendredi qui précède afin d'annuler les repas.

**Soirée infos
pour les parents
le 16 août 2024
à 19h**

Dépannage :

Les demandes de dépannage doivent être adressées, par téléphone à la personne responsable de l'accueil qui les validera en fonction des places disponibles. Tout dépannage, validé par la structure, est facturé en supplément, même en cas d'annulation de la demande.



Prestations :

La prise en charge des enfants est adaptée à leur âge et à leur degré d'autonomie : outre le repas ou une collation pris au réfectoire, la structure propose différentes activités comme des cours à option tels que le badminton ou le basket, des activités créatrices ou sportives ainsi que des jeux en extérieur. Les mercredis et vendredis après-midi, des sorties spéciales peuvent être prévues.

Votre enfant a la possibilité également de faire ses devoirs dans un espace calme, mais sans accompagnement ainsi que de profiter d'espaces de détente.

La structure accueille les enfants le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h00 à 09h00, de 12h à 13h30 et de 15h00 à 18h30 et le mercredi de 07h00 à 09h00 et de 12h à 18h30 (non-stop).

En cas de nécessité, le temps d'ouverture peut être ajusté aux horaires scolaires.

Aspects pédagogiques :

L'encadrement se fait par une équipe de professionnels pluridisciplinaires qui varie en fonction du nombre d'enfants et qui est conforme aux directives cantonales. L'équipe est garante d'une prise en charge de qualité dans une atmosphère favorable au développement et à l'épanouissement de chacun.

Nous accompagnons, encourageons l'enfant dans son cheminement vers l'autonomie en respectant ses acquisitions, tout en garantissant l'apprentissage des règles et limites liées à la vie de groupe.

Notre priorité est d'être à l'écoute de l'enfant, de répondre à leurs besoins sociaux, vitaux, affectifs et d'offrir à celui-ci des conditions d'accueil qui lui permette de se sentir sécurisé. Notre structure est aussi un lieu où l'on donne à l'enfant le temps, l'espace et les moyens de jouer, créer, découvrir, communiquer et développer sa personnalité.

Le partenariat avec les parents est pour nous une priorité. Pour cela, l'équipe éducative reste à l'écoute et cultive une bonne relation et un échange régulier avec les parents sur les différents moments que passe l'enfant dans notre lieu d'accueil. Nous apportons notre soutien et nos conseils si les parents le sollicitent. Ce lien ponctuel avec l'équipe éducative permet aux parents de transmettre tout renseignement utile, ce qui est indispensable au contexte éducatif et à l'organisation d'Oxybulles.

° Vie en collectivité :

Une charte est créée en début d'année scolaire de manière à rappeler aux enfants les règles du vivre-ensemble. L'équipe éducative est garante d'une prise en charge des enfants dans une atmosphère favorable au développement et à l'épanouissement de chacun. Elle se doit d'intervenir envers tout enfant qui enfreint les règles de sécurité et les directives de vie en collectivité. Dans le cas de comportements inappropriés, la structure organisera un entretien avec les parents afin de prendre les dispositions nécessaires pour le bien être du groupe.

La direction générale sera appelée sur demande en cas de non-respect pour une séance approfondie afin d'étudier la situation. Oxybulles se réserve le droit en tout temps de régler les situations particulières et d'exclure un enfant pour cause de débordement récurrent.

Arrivées et départs :

Les enfants effectuent seuls les trajets entre l'école et la structure parascolaire. Les matins et midis uniquement, ces déplacements sont supervisés par un-e professionnel-le d'Oxybulles. Les enfants sont priés de se rendre directement à la structure, sans passer par les commerces.

Un contrôle des présences est effectué à l'entrée du réfectoire. Les enfants sont sous notre surveillance et notre responsabilité à partir de ce moment-là. Aucun enfant n'est autorisé à sortir de l'enceinte sauf autorisation spéciale écrite.

Sur décharge signée, les parents peuvent choisir de laisser leur enfant rentrer seul, un formulaire ad hoc, à télécharger sur www.rebsl.ch (onglet « structures d'accueil, parascolaire, Oxybulles ») doit être transmis à l'équipe et ce, de façon anticipée.

Oxybulles décline toute responsabilité lors des déplacements d'enfants effectués sans l'encadrement de l'équipe.

Engagement des parents :

L'engagement se fait pour une année scolaire, pour un nombre de fréquentations hebdomadaires déterminé.

En ce qui concerne les modifications et les résiliations de contrat, les parents sont tenus de se référer au règlement du réseau REBSL en vigueur.

Les parents doivent pouvoir être joignables au cours de la journée. C'est pourquoi, ils doivent informer la structure, via le « portail famille » sur www.rebsl.ch en cas d'éventuels changements de domicile, de numéro de téléphone, etc.

Si les parents ne viennent pas chercher leur enfant eux-mêmes, ils sont priés d'indiquer avec précision la ou les personnes autorisées à le faire. Une pièce d'identité peut être demandée à ces dernières.

Assurances :

Les enfants sont considérés comme des tiers par rapport aux locaux et au matériel mis à disposition. La structure ne saurait être responsable des dégâts occasionnés. Les parents s'engagent à ce que leur enfant soit au bénéfice d'une couverture responsabilité civile et d'une assurance contre les accidents.

Du moment qu'un parent est présent, la responsabilité de la structure n'est plus engagée dans l'enceinte de la structure.

Suspensions de contrat

Un contrat de placement peut être suspendu pour une durée minimale de 2 mois et maximale de 4 mois. L'annonce doit être faite 3 mois à l'avance, par écrit, au bureau de la Fondation. En cas d'acceptation de la demande par la Fondation, la facture est réduite de 50% du montant contractuel pour la période concernée par la suspension du placement. Si l'interruption dépasse 4 mois, le contrat est résilié.

Toute autre demande extraordinaire doit être adressée par écrit à la structure concernée. Celle-ci en informera la Fondation pour décision.

Repas :

Oxybulles tient à offrir aux enfants pour le repas de midi et le goûter des aliments variés, équilibrés et adaptés aux valeurs nutritionnelles dont ils ont besoin.

La structure n'est pas en mesure de satisfaire des demandes particulières de parents liés à des convictions personnelles en matière d'alimentation ou de servir aux enfants des repas confectionnés par leurs soins. Elle peut néanmoins entrer en matière pour les régimes sans porc ou végétariens ainsi que dans certains cas d'allergies et d'intolérances alimentaires sous réserve de l'accord du fournisseur de repas. Les parents sont priés de bien vouloir fournir un certificat médical et prendre contact avec la responsable du lieu.

L'enfant est encouragé à goûter à tout et à finir son assiette. Nous le sensibilisons à spécifier la quantité qu'il veut selon sa faim. Dans le cadre d'un projet « zéro déchet », nous incitons les enfants à terminer leurs assiettes selon la quantité qu'ils ont eux-mêmes choisie.

Santé :

En cas d'accident ou de maladie survenant lors des accueils, la responsable prendra contact en premier lieu avec les parents. S'ils ne sont pas atteignables, et en cas d'urgence, les dispositions nécessaires seront prises.

En cas de nécessité de prise de médicaments pendant la journée d'accueil de l'enfant, ceux-ci doivent être accompagnés d'un mot écrit et signé des parents ou du formulaire ad hoc à télécharger en ligne sur www.rebsl.ch (onglet « structures d'accueil, parascolaire, Oxybulles »).

Par respect envers les autres enfants et pour son bien-être, tout enfant malade et contagieux ne peut être accueilli au sein de notre structure.

Matériel :

Nos vestiaires ne sont pas surveillés, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Si les enfants utilisent des engins roulants (skates, trottinettes, ...) à Oxybulles, ils doivent porter un casque.

Votre enfant a à sa disposition toute sorte de matériel qu'il peut emprunter et rendre en bon état tels que des ballons, des cordes à sauter, des skates ou encore des raquettes de pingpong pour l'extérieur. Il y a également un large choix de jeux pour l'intérieur.

Divers :

° Droit à l'image :

L'équipe d'animation, dans le cadre de certaines activités, peut prendre des photos à titre interne ou d'information pour les parents. Sauf demande préalable écrite à la responsable, les parents et les enfants acceptent ce principe. Les enfants respectent la sphère privée de leurs camarades.

° Sorties, balades :

Afin de laisser la possibilité à l'équipe de sortir en balade, des aménagements d'horaires seront effectués au cas par cas. Ceux-ci seront annoncés au préalable. L'extra-scolaire (piscine, ou autres sports dans l'enceinte) ne doit prendre le pas sur le parascolaire. Nous ne gardons pas les enfants en attendant leur activité sur décision du Bureau exécutif de la Fondation.

° Multimédias :

L'utilisation des portables ou autre appareil est interdite (sauf cas particuliers). Veuillez joindre votre enfant sur le téléphone fixe d'Oxybulles.

En inscrivant leur enfant à Oxybulles, les parents acceptent le présent règlement et celui du réseau REBSL et s'engagent à les respecter.

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2024.